PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ANDRÉ-SUR-VIEUX-JONC

Séance du 12 Octobre 2026

L'an deux mil vingt-six et le douze octobre à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-André-sur-Vieux-Jonc, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Christine PIOTTE, Maire, à la mairie.

Présents :
MMES Christine PIOTTE, Véronique MOLARD-PARIZOT, Magali GRACIO, Ghislaine DUTANT, Mathilde LAGRANGE, Hélène LATCHMUN, Claire DUVERGER, Emilie Jourdan
MM. Jean-Marc FAVIER, Bernard BRIDON, Jean-Louis MOISSONNIER, Olivier MORAND, Bernard DUCLOS, Gérard HUMBERT

Absents excusés : Mr Pierre-Yves CHANEL

Quorum : Le quorum étant atteint, le conseil municipal délibère valablement.

Secrétaire de séance : Hélène LATCHMUN

DATE DE LA CONVOCATION
Le 5 octobre 2026

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

1. **Commission Urbanisme (Dossiers en cours + PLU).**
2. **Information sur la modernisation de l'Éclairage Public.**
3. **Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). (Délibération)**
4. **Convention de prestations de services relative au Conseiller Numérique- avenant n°1 (Délibération)**
5. **Demande de subvention Sou des Écoles – classe transplantée. (Délibération)**
6. **Désignation d'un correspondant défense (Délibération)**
7. **Convention de prestations de services entretien des poteaux incendie. (Délibération)**
8. **Etude de devis**
9. **CR réunions Commissions et Syndicats**
10. **Questions diverses**

Approbation du compte-rendu du 7 septembre 2026

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal de Saint-André-sur-Vieux-Jonc du 7 septembre 2026 est approuvé à l'unanimité.

1. Commission Urbanisme (Dossiers en cours + PLU)

❖ Deux dossiers ont été déposés en autorisation des droits des sols :

DP 00133626B0025 : Mr CHAUDOUET, 2, allée des tilleuls (lotissement la Bêche)
Ouverture d'un mur de clôture de 3 mètres de longueur pour l'aménagement d'un portail d'entrée télécommandé.
Demande préalable acceptée.

DP 00133626B0024 : GM immobilier (Zone artisanale)
Installation de 3 clôtures autour de sa propriété pour le stationnement de ses camions en toute sécurité.
Demande préalable acceptée.

❖ **Résultats de l'enquête publique** :
-L'enquête publique s'est achevée le 6 octobre. Le Commissaire enquêteur a remis son rapport au Maire le 8 octobre.
-1960 visiteurs ont exploré le site numérique (dont 1426 ont téléchargé au moins un document et 9 contributions ont été apportées à l'enquête publique).
-Mme MOLARD-PARIZOT détaille les points abordés au cours des rendez-vous tenus ou dans les courriers reçus, auxquels il faudra répondre pour le 22 octobre date limite.

Les questions les plus importantes portent sur les OAP de la route des Clefs et de Champ Pérard.
*Celle de Champ Pérard soulève le plus grand nombre d'observations liées à la proximité avec l'usine Crystal et aux circulations routières problématiques à régler.
*Le classement en zone humide des terrains du Pré Joli a généré également un grand nombre de questions liées à une incompréhension des critères utilisés.

Dès réception, la Mairie a interrogé les bureaux d'études (urbaniste et environnement) pour recevoir les éléments de la réponse à rédiger pour le commissaire enquêteur.

❖ **Point sur l'antenne radioélectrique** :
Mme PIOTTE a sollicité GROUPAMA en vue de la rédaction d'un mémoire en réponse à produire devant le tribunal administratif.
Mme GRACIO a travaillé sur une base de mémoire pour l'avocat qui aura la charge de la rédaction du document.
A noter, le délai d'attente avant l'examen du dossier par le tribunal administratif est estimé entre 18 et 24 mois. La finalité sera soit la suspension du projet, soit l'annulation de la DP de refus rédigée par la mairie et l'installation de l'antenne.

2. Informations sur la modernisation de l'éclairage public.

Mme PIOTTE, Mr FAVIER et Mr BRIDON ont reçu Mr MAHE, représentant du SIEA (Syndicat Intercommunal d'Energie et de l'e-communication de l'Ain), qui leur a présenté deux propositions concernant la modernisation de l'éclairage public. Sur la commune, cela représente 179 points lumineux à étudier.
Le projet consiste à conserver les mâts existants et à intervenir uniquement sur les têtes d'éclairage.
Deux scénarios sont envisagés :

- ❖ le 1er, dit « scénario mixte », prévoit de remplacer uniquement les têtes d'éclairage compatibles avec l'installation d'ampoules LED
- ❖ le 2nd consiste à remplacer l'ensemble des têtes d'éclairage par de nouveaux équipements LED

Il est précisé que la 1ère solution présente un coût moins élevé. Toutefois, la 2ème offre l'avantage de permettre une variation de l'intensité lumineuse en fonction des besoins et éviter l'arrêt nocturne de l'éclairage public.

Le SIEA avance la TVA et accorde une subvention d'environ 17 000 € pour chacun des deux scénarios. Après déduction de ces aides, le reste à charge pour la commune est estimé à **29 579 € pour le scénario 1** et **85 588 € pour le scénario 2**.
Soit un coût total de l'opération (avec mise de fond + intérêts) de **47250 € pour la 1ère option** et **103000 € pour la 2ème**.
Le SIEA ayant souscrit un emprunt, la commune pourra en bénéficier et étaler la dépense sur plusieurs exercices.

Le conseil municipal poursuit sa réflexion afin de faire son choix lors d'une prochaine séance du conseil.

3. Délibération 2026 10 12 D0001. Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Le conseil municipal doit procéder à la mise à jour du régime indemnitaire applicable aux agents de la collectivité, afin de l'adapter aux besoins de la collectivité et à la réglementation en vigueur.

La rémunération des agents publics est ainsi composée :

- Le TRAITEMENT INDICIAIRE dont le montant est fixé en fonction du grade de l'agent et de l'échelon auquel il est parvenu (grilles nationales)

- Le RIFSEEP remplace les régimes indemnitaires existants

C'est une indemnité servie obligatoirement en deux parts :
Une part fixe, l'IFSE (l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertises), versée obligatoirement, qui valorise l'exercice des fonctions et repose sur une formalisation précise de critères professionnels liés aux fonctions et sur la prise en compte de l'expérience accumulée par l'agent.
Une part variable, le CIA (le complément indemnitaire annuel), versé facultativement selon l'appréciation professionnelle, qui valorise la manière de servir et l'engagement professionnel chaque année sur la base d'un entretien professionnel annuel selon des critères définis.

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement.

Les montants applicables aux agents de la collectivité sont fixés dans la limite de plafonds précisés par arrêté ministériel.
La prime pourra être versée aux fonctionnaires stagiaires et titulaires et aux agents contractuels.
Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis ou les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés.

Le Conseil municipal **approuve** à l'unanimité le tableau fixant les montants minimaux et maximaux spécifiques aux trois cadres d'emplois en vigueur : rédacteur, ATSEM, adjoint technique et autorise le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime dans le respect des principes définis ci-dessus.

4. Délibération 2026 10 12 D0002 Convention de prestations de services relative au Conseiller Numérique- avenant n°1

Dans l'attente d'une décision concernant le maintien ou non de ce service, il a été prévu de prolonger la convention signée avec la Commune de POLLIAT qui porte le poste jusqu'en décembre 2026. Cette prolongation permettra à la Commune de POLLIAT de nous faire des propositions adaptées, afin d'envisager une suite intéressante à ce dispositif. Il pourrait notamment nous proposer une prestation définie en fonction du nombre d'interventions souhaitées.

Après avoir entendu la présentation de l'avenant par Mme Le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accepte** l'avenant n°1 à la convention de prestations de services relative au Conseiller Numérique.
- **Autorise** Mme Le Maire à signer l'avenant n°1

5. Délibération 2026 10 12 D0003 Demande de subvention Sou des Ecoles- classe transplantée.

Mme REY-DORENNE, présidente du Sou des écoles, sollicite une subvention communale afin de contribuer au financement de la classe de neige des élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2 de l'école de St André, qui se déroulera du 1er au 5 février 2027 aux Gets, en Haute-Savoie.
Ce séjour (classe de mer ou classe de neige), qui a lieu tous les 4 ans, concernera cette année 41 enfants et 6 adultes, pour un coût total de 17 220 €, comprenant l'hébergement, le séjour et les médailles ESF.
Le transport sera subventionné par la Région AURA.
Le financement sera complété par une participation des familles de 110€ par enfant. Le CCAS est également sollicité à hauteur de 550€ pour aider 5 enfants issus de familles ayant plusieurs enfants participant au séjour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Donne** son accord pour le versement d'une subvention de 3 000 € au Sou des Écoles.
- **Donne** son accord pour la prise en charge à hauteur de 110 € pour un enfant sur les deux pour les familles ayant deux enfants qui partent.
- **Dit** que les dépenses seront prélevées sur les crédits du compte 65748.

6. Délibération 2026 10 12 D0004. Désignation d'un correspondant défense

Mme le Maire expose que suite aux élections municipales, il est nécessaire de désigner un correspondant « défense » afin de bénéficier d'un relai privilégié auprès des armées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **Propose** Mme Véronique MOLARD-PARIZOT comme correspondant « défense ».

7. Délibération 2026 10 12 D0005. Convention de prestations de services entretien des poteaux incendie.

Mr FAVIER a contacté la société TER'2EAUX pour assurer l'entretien des poteaux incendie.
La commune étant tenue de faire vérifier ses poteaux par un prestataire, les résultats des contrôles sont ensuite transmis aux pompiers, qui en sont ainsi informés.

Selon le devis reçu, le coût de l'entretien s'élève à 54€ HT par poteau, soit un montant total de 3 402€ HT.

Après avoir entendu la présentation de Mme le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **Accepte** la prestation de conventions de services entretien des poteaux incendie de l'entreprise TER'2EAUX
- **Autorise** Mme le Maire à signer ladite convention.

8. Etude de devis

❖ Matériel de rafraîchissement au sein de l'école

Un dossier de demande de financement, porté par Mme PIOTTE auprès de l'Éducation nationale en lien avec EDF, a été déposé afin de financer l'achat de matériel de rafraîchissement.

Le montant total du devis s'élève à 2 660,40 €, avec un reste à charge de 78,80 € pour la commune.
Le matériel prévu comprend :

- 1 climatiseur portable pour la salle de sieste des petits ;
- 2 ventilateurs de plafond pour la cantine ;
- 4 ventilateurs sur pied professionnels haute performance.

Le conseil municipal valide cette offre à l'unanimité sous réserve de la participation d'EDF.

❖ Étanchéité

Devis réalisé auprès de la Compagnie des Toits pour la recherche et la réparation des problèmes d'étanchéité des toitures de la salle de motricité et des sanitaires de l'école, pour un montant total de 2 240 € TTC.

Le conseil municipal valide cette offre à l'unanimité.

❖ Mobilier salle des fêtes

Deux devis sont à l'étude pour le remplacement des 200 chaises de la salle des fêtes, auprès de deux sociétés :

- MOBIDECOR :14 176,80 € TTC.
- ABC Mobilier : 14 856 € TTC.

La deuxième offre est plus élevée mais présente l'avantage d'être proposée par une entreprise locale située à Bourg En Bresse. Madame le Maire sollicitera un geste commercial.

Le conseil municipal valide l'offre d'ABC Mobilier à l'unanimité.

9. CR réunions Commissions et Syndicats.

❖ Commission Voirie

- Prise en charge des accotements par la CUMA.
- Réalisation de la tranchée drainante du City Stade.
- Réunion avec le Syndicat d'eau potable Veyle-Reyssouze-Vieux-Jonc concernant le changement de 12 km de canalisations sur 12 communes. A St André, les travaux concerneront le secteur de la route de St André le Bouchoux et route du Marmont.
- Assemblée générale du SIEA à Oyonnax le 25 septembre.
- Question posée par Bernard DUCLOS : à qui appartient l'aménagement piétonnier situé sur la rue de la mairie, côté ouest ? le stationnement est-il autorisé ? une recherche va être effectuée pour déterminer les limites de propriété.

❖ Commission Communication

- La réalisation du bulletin municipal est en cours avec comme prestataire la société COLOR 01

❖ Commission Scolaire

- L'élection du conseil municipal enfants est prévue le mardi 13 octobre à 11h dans la salle du conseil.
- Une réunion dans le cadre projet éducatif de territoire est prévue le 13 octobre. Elle réunira les communes de St-André-sur-Vieux-Jonc, Lent, Dompierre-sur-Veyle et Servas ainsi que l'ensemble des intervenants œuvrant auprès des enfants sur chaque commune. Un projet sera élaboré sous la direction d'Alpha3A.

❖ Commission fleurissement

- La commission s'est réunie le 17 septembre pour la mise en place des décorations extérieures de fin d'année du village.
- A l'occasion d'Octobre Rose, la commission fleurissement a réalisé une décoration autour de la mairie afin de sensibiliser les habitants à l'importance du dépistage du cancer du sein (une urne récoltant des dons est également mise à disposition à la mairie durant cet événement).

- La commission souhaiterait organiser une opération de désherbage du cimetière, en faisant appel au bénévolat des habitants désireux de participer à cette initiative. Sinon, envisager de faire appel à une société de désherbage comme par exemple la société Phytra.

❖ Commission CCAS

- Le repas du CCAS est prévu le samedi 17 octobre, 71 convives sont attendus avec les bénévoles.

- L'Atelier du CCAS encadré par la CARSAT reste incertain à ce jour. Cinq personnes sont inscrites, mais des inscriptions supplémentaires sont nécessaires pour atteindre le nombre minimum de participants requis à la réalisation de ces ateliers (8 au total).

10. Questions diverses

- La cérémonie des vœux de la municipalité se tiendra le samedi 9 janvier à 10h30.

- Le repas communal réunissant les membres du conseil municipal et leurs conjoints, les agents communaux ainsi que les bénévoles participant activement à la vie communale est prévu le vendredi 11 décembre.

- Projet du territoire de GBA : les élus sont invités à participer aux réunions organisées en novembre.

- Mme DUVERGER a été désignée pour participer à la commission transports de GBA.

- L'adjudant Anthony BART est le nouveau référent gendarme pour la commune et Mr RIBEIRO Lionel est le nouveau major, chef de brigade.

- Demande d'autorisation d'occupation du domaine public par le Food truck Aindinois, le conseil lui proposera le lundi soir, sur la place de la salle des fêtes.

- En ce qui concerne le transport scolaire, les problèmes de surcharge liés à un nombre d'élèves supérieur à la capacité du car sont réglés.

Prochains conseils municipaux :

- Le lundi 02 novembre.
- Le lundi 07 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

La secrétaire de séance

Le Maire

MAIRIE DE ST-ANDRÉ-SUR-VIEUX-JONC 01960